

**« Occupe-toi de ta cité ! ».**

**Femmes et vie publique dans le monde hellénistique, IV<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.**

Anne Bielman,

*Institut d'archéologie et des sciences de l'Antiquité, Université de Lausanne*

Mesdames et Messieurs, chers collègues<sup>1</sup>,

Une opinion commune largement répandue est que toutes les femmes antiques étaient d'éternelles mineures, cloîtrées chez elles. Cependant, une série de portraits féminins de la Grèce hellénistique prouvent le contraire. La période hellénistique s'étend de 323 à 27 av. J.-C. et la civilisation grecque couvrait alors un espace allant des Balkans à l'Asie centrale et des rives de la Mer Noire à l'Égypte. Cependant, les femmes dont il sera question ici ont vécu dans des cités de Grèce ou d'Asie mineure. La documentation la plus pertinente pour se renseigner sur le rôle des femmes hellénistiques est constituée par des inscriptions sur pierre. Les Grecs transcrivaient en effet sur ce matériau la totalité de leurs documents officiels et nous possédons plusieurs milliers de documents de ce type. En outre, plusieurs catégories d'inscriptions privées sont riches d'informations sur le statut des femmes, notamment les pierres tombales et les ex-voto. Les inscriptions sur pierre constituent donc une source privilégiée pour étudier l'activité publique des femmes à l'époque hellénistique.

---

<sup>1</sup> Le texte ci-dessous est un résumé de la conférence donnée dans le cadre des « 12-14 de l'égalité », le jour-même de la Table-ronde. Cette conférence est une compilation de plusieurs études que l'oratrice a consacrées à l'activité publique des femmes antiques.

A travers les inscriptions, on constate que les femmes grecques ont déployé leurs talents dans plusieurs secteurs : la religion, les magistratures civiques, les bienfaits d'intérêt général, le domaine de la santé ou encore le domaine artistique et sportif.

L'activité féminine dans le domaine religieux est illustrée par une stèle funéraire provenant de Smyrne (Izmir, Turquie) et datant de 150 av. J.-C. environ<sup>2</sup>.

Pour la photo de la stèle: <https://www.artsy.net/artwork/unknown-asia-minor-grave-stele-of-herophanta-and-posideos>

Au centre de la stèle, dans une niche, figure un bas-relief, montrant un homme (à gauche) et une femme (à droite), côte à côte, debout. Deux servantes, dont la petite taille trahit le rang social inférieur, complètent la scène.

Un nom est gravé en dessous de chaque personnage :

Pour Posidéos,  
fils de Démoklès

Pour Hérophanta,  
fille de Timon

Le lien entre les deux défunts n'est pas spécifié par l'épithète mais les nombreux parallèles existants nous amènent à penser que nous avons affaire ici à un couple marié.

Hérophanta s'appuie de la main droite sur une grande torche allumée, et tient des épis de blé dans sa main gauche. Ces éléments sont des attributs de la déesse Déméter. Or, le droit de se représenter à l'image d'une divinité était un privilège réservé aux officiants de cette divinité. Le portrait funéraire d'Hérophanta indique donc qu'elle avait été prêtresse de Déméter. Son nom le confirme : en effet, la h(i)érophantie était une fonction religieuse liée à la célébration du culte à mystères de Déméter. Il est évidemment impossible que Hérophanta ait reçu à sa naissance ce nom prédestiné. Par conséquent, il faut admettre que « Hérophanta »

---

<sup>2</sup> Pfuhl/Moebius 1977 : n° 529. Le monument se trouve au J. Paul Getty Museum. Traduction française : A. Bielman.

était un nom de fonction, choisi par cette femme lorsqu'elle avait été désignée pour exercer la prêtrise de Déméter.

Au-dessus du bas-relief sont gravées deux couronnes de feuillages contenant les mots « *Le peuple* ». Cela signifie vraisemblablement que Hérophanta avait obtenu à sa mort des funérailles publiques, organisées par la cité. Les funérailles publiques étaient l'un des honneurs les plus prestigieux du monde grec et la couronne gravée – marque officielle du peuple – transforme la sépulture privée de Hérophanta en un monument de la cité. Tout ceci montre le prestige et le caractère officiel de la fonction religieuse exercée par Hérophanta.

Ce monument est élevé à la fois pour Hérophanta et pour son époux. Toutefois, à la différence de Hérophanta, rien dans le portrait funéraire de Posidéos n'attire l'attention : il tient à la main un objet extrêmement courant sur les représentations funéraires masculines, le rouleau de papyrus, signe de son appartenance à la classe moyenne bien éduquée. On ne peut évidemment pas déterminer si Hérophanta est décédée avant ou après son époux, mais cela importe peu. Seul compte le fait que Posidéos avait décidé de figurer aux côtés de sa femme-prêtresse sur un monument funéraire commun. Le mari voulait ainsi bénéficier *post mortem* du prestige et de la renommée de son épouse.

Le monument indique aussi implicitement que les prêtresses grecques pouvaient être mariées et que l'office religieux était conciliable avec une vie de famille. En fait, les Grecs, qui étaient pragmatiques, avaient établi deux catégories de prêtrises féminines :

- des offices annuels, confiés souvent à des jeunes filles pas encore mariées ;
- des offices de longue durée, confiés à des femmes généralement âgées dont les enfants étaient devenus adultes et qui pouvaient consacrer du temps aux activités cultuelles après avoir rempli leur rôle de mère. Une fois désignées, les titulaires de ces offices de longue durée demeuraient en poste pour le reste de leur vie. Les honneurs funèbres qui

leur étaient consentis se justifiaient d'autant plus que ces femmes décédaient dans l'exercice de leur fonction.

Les inscriptions hellénistiques laissent penser qu'à cette époque, les prêtresses étaient au moins aussi nombreuses que les prêtres et assumaient les mêmes devoirs et responsabilités que leurs collègues masculins. Leur cahier des charges comprenait des fonctions religieuses (conduite de processions religieuses, accomplissement de rites), des tâches logistiques (surveillance, entretien ou ornement des bâtiments sacrés et des statues de culte) et des responsabilités financières concernant la surveillance du trésor du sanctuaire, qui servait souvent de banque pour la cité. Le domaine religieux était le seul, en Grèce ancienne, dans lequel l'autonomie et le champ d'action des femmes était identique ou supérieur à celui des hommes.

Passons au secteur des magistratures civiques, avec la figure de Kourasiô, mentionnée dans un document provenant d'Aspendos (côte sud de la Turquie) et datant du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.:

Kourasiô, fille de Limnaos lui-même fils de Kourasiôn, démiurge, a fait don de 20 mines<sup>3</sup> d'argent pour une tour<sup>4</sup>.

La démiurgie était une magistrature civique annuelle. Durant son année de charge, le nom du démiurge était indiqué en tête de tous les actes officiels émis par la cité. Cependant, nous sommes mal renseignés sur les responsabilités concrètes d'un démiurge ; nous supposons qu'il avait des charges financières en lien avec les cultes civiques, notamment pour l'entretien des bâtiments sacrés et des autels.

Le document précise que Kourasiô a donné 20 mines d'argent pour la construction d'une tour. Un don du même montant est attesté pour une autre femme qui fut démiurge à

---

<sup>3</sup> 20 mines d'argent représentent environ 8.5 kg.

<sup>4</sup> Bielman 2002 : n° 16.

Aspendos. Il s'agissait probablement d'une somme imposée pour obtenir la charge de démiurge : à l'entrée en fonction du magistrat, la somme était soit versée dans les caisses de la cité, soit affectée à une dépense publique précise. Ce fut le cas pour Kourasiô qui consacra la somme à une tour, c'est-à-dire un élément des remparts de la cité. L'entretien des fortifications et remparts était l'un des postes budgétaires les plus onéreux des cités grecques.

Kourasiô porte un nom formé sur celui de son grand-père paternel, Kourasiôn. Normalement, la transmission de nom s'opérait de grand-père à petit-fils, et non à petite-fille. Il faut peut-être y voir le signe que Kourasiô n'avait pas eu de frère. Cela pourrait expliquer sa présence en tant que femme à la magistrature la plus en vue de la cité d'Aspendos. Pour une famille riche et puissante à l'échelle d'une ville ou d'une région, il était important de placer des représentants dans les postes civiques et religieux prestigieux. S'il n'y avait pas assez d'hommes dans la famille pour occuper ces postes, on y mettait les femmes.

Kourasiô ne fut pas la seule femme à exercer la magistrature suprême dans une cité hellénistique. On connaît une dizaine d'autres témoignages similaires, ce qui reste un chiffre très faible en regard des milliers d'hommes attestés comme magistrats de cités grecques. Tous ces témoignages de femmes-magistrats proviennent d'Asie mineure ; la région était plus ouverte que la Grèce sur ce point, pour une raison que l'on peine à expliquer. La plupart de ces magistrats ont financé des travaux d'intérêt public, soit parce que cela leur était imposé – comme ce fut le cas pour Kourasiô – soit de façon volontaire. Dans les deux cas, ces dépenses répondaient à une forme de pression sociale : on attendait d'un magistrat, homme ou femme, qu'il contribue au bien-être de sa communauté civique, en échange de quoi on le couvrait d'honneurs. On donne le nom « d'évergétisme » à cet échange de bons procédés entre un individu et une collectivité. L'évergétisme n'était pas limité à des magistrat-e-s. Des hommes et des femmes ont également fait acte d'évergétisme en dehors de toute charge officielle, en finançant des travaux d'intérêt public.

Nous pouvons le voir à travers l'exemple d'Archippé qui est l'une des plus remarquables bienfaitrices hellénistiques. Elle a consacré des sommes colossales pour embellir sa cité de Kymé, sur la côte ouest de la Turquie. Huit décrets de la cité témoignent de son action. Voici ce que l'on peut lire dans l'un d'eux :

« Il a plu au Conseil [...].

Attendu qu'Archippé, fille de Dikaiogénès a décidé de faire restaurer les combles et le toit de la Maison du Conseil et de remplacer les tuiles, considérant que cela améliorerait la sécurité et le caractère fonctionnel du bâtiment et qu'elle a fait connaître son avis à l'ensemble des citoyens par l'entremise de leurs dirigeants;

attendu que des études comparatives de projets architecturaux ont été menées, avec (présentation de) maquettes, et qu'une fois ces études terminées, la dépense s'est avérée très importante, Archippé a accepté de prendre aussi ces frais à sa charge [...]<sup>5</sup>.

Dans ce passage, la répétition des verbes d'action et de décision dont Archippé est le sujet est frappante. Archippé semble avoir discuté d'égal à égal avec les autorités de la cité, tout en informant de ses démarches l'ensemble des citoyens.

Au fil des huit décrets de Kymé, on comprend qu'Archippé a restauré des bâtiments publics, offert des banquets et des apéritifs pour la population, remboursé les dettes publiques, cédé des terrains à la collectivité. En récompense de tout cela, elle s'est vue offrir une statue en bronze doré, des décrets honorifiques, une place d'honneur au théâtre et des funérailles publiques.

D'où Archippé tenait-elle sa fortune et sa position dominante ? Il est évident qu'elle appartenait à une très riche famille de la cité. Des indices laissent penser qu'elle avait un frère mais il est peut-être mort assez jeune, ce qui aurait alors fait d'Archippé l'unique bénéficiaire de la fortune familiale et lui aurait conféré la responsabilité de maintenir seule le prestige et la renommée de la famille.

---

<sup>5</sup> Bielman 2002 : n° 32. D'autres exemples d'évergétisme féminin sont commentés par Bielman, 2012.

Pourquoi, dans ces conditions, Archippé n'a-t-elle pas occupé une charge publique ? Là encore les décrets fournissent des éléments de réponse en indiquant qu'Archippé avait décliné de telles propositions en raison de son mauvais état de santé. Intelligente, entreprenante, fortunée, Archippé a choisi de mettre ses compétences et sa fortune au service de la cité, mais elle a refusé d'assumer les tâches de représentation et l'effort physique que lui aurait imposé une fonction officielle.

A travers le cas d'Archippé, nous voyons ainsi combien des facteurs personnels pouvaient influencer la participation des femmes à des activités publiques.

Cet exemple met également en lumière les limites de la documentation. En effet, plusieurs aspects de la vie de cette femme nous échappent : à quel âge a-t-elle commencé à s'investir dans la vie publique de Kymé ? Et pourquoi ni époux ni enfant d'Archippé ne sont-ils mentionnés, alors que le célibat n'était pas un état admissible – ni pour un homme ni pour une femme – dans l'Antiquité grecque ? Si malgré l'abondance de la documentation qui la concerne, tant d'inconnues demeurent à propos d'Archippé, on mesure combien il est difficile de retracer le profil biographique de chaque bienfaitrice hellénistique et combien il est délicat d'établir des règles en matière d'évergétisme féminin et de présence d'une femme à une fonction publique, dans le monde hellénistique.

J'en viens maintenant à l'activité féminine dans le secteur de la santé, à travers la stèle funéraire de Mousa qui vécut à Byzance (Istanbul) au II<sup>e</sup> s. av. J.-C.

La stèle se compose d'une épitaphe et d'un bas-relief<sup>6</sup>. Ce dernier montre une femme debout, vêtue d'un manteau relevé sur sa tête. Son bras droit est replié sur sa poitrine ; dans sa main gauche, elle tient un rouleau. À droite de la femme, deux chiens soulignent le caractère funéraire du monument ; ce sont les chiens de la déesse Hécate qui garde la porte de l'Autre-delà. À gauche de la femme, se tient une petite servante.

---

<sup>6</sup> Bielman 2002 : n° 39.

Pour la photo de la stèle: <http://elearning.unifr.ch/antiquitas/fr/fiches/78>

L'épithaphe est brève :

« Mousa fille d'Agathoklès,  
femme-médecin »

En dehors de Mousa, on ne connaît qu'une seule femme médecin d'époque hellénistique, une certaine Phanostraté qui vécut et exerça à Athènes au IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>7</sup>. Or, sur la stèle de Phanostraté, le titre médical est au masculin (*iatros*), alors qu'il est au féminin (*iatreiné*) sur la stèle de Mousa. Cette féminisation pourrait être le signe d'une augmentation du nombre de femmes-médecins entre le IV<sup>e</sup> s. et le I<sup>er</sup> s. av. J.-C.

Les compétences de Mousa en matière d'art médical sont symbolisées sur la stèle par le rouleau qu'elle tient à la main : alors que sur les stèles masculines le rouleau est très fréquent et dénote l'individu cultivé<sup>8</sup>, cet objet est rare sur les stèles féminines : dans le monde grec, les qualités intellectuelles n'appartenaient pas au catalogue usuel des vertus féminines.

Le nom de la défunte, « Mousa » (la Muse), nous interpelle également car il n'est pas habituel. Les Muses sont des divinités en lien avec le savoir puisqu'elles inspiraient les humains dans tous les domaines de la production intellectuelle. On se demande si Mousa n'était pas un surnom donné à la défunte parce qu'elle pratiquait avec talent l'art médical.

Il reste à analyser la place des femmes dans deux domaines qui se situent à l'intersection des champs religieux et professionnels : le domaine des arts – c'est-à-dire celui de la production littéraire et musicale – et le domaine du sport.

---

<sup>7</sup> Cf. Bielman 2008 : 175-177.

<sup>8</sup> Voir la représentation de Posidéos sur la stèle funéraire qu'il partage avec son épouse Hérophanta, *supra* note 2.

Nous possédons quelques très rares témoignages de lectures publiques données par des poétesses<sup>9</sup> ; en revanche les concerts publics de musiciennes étaient courants. Ces concerts avaient lieu en marge des grandes fêtes organisées par les sanctuaires, tels les concours olympiques (Olympie) ou les concours pythiques (Delphes). On le voit à travers l'exemple d'une harpiste qui a charmé son auditoire à Delphes en 134 av. J.-C.

*« [...] Attendu que [une telle] fille d'Aristokratès, Kyméenne, harpiste accompagnant un chœur est venue séjourner à De[lphes et qu'à l'invitation des magistrats et de la cité, elle a [immédiatement] proposé ses services [au dieu]; attendu qu'ensuite, elle a donné des concerts pendant [deux] jours et qu'elle a obtenu à l'épreuve des [Jeux pythiques] un succès [digne] du dieu et de notre cité [...]»<sup>10</sup>.*

La harpiste (dont le nom n'est pas conservé sur l'inscription) s'est produite dans trois contextes différents :

- D'abord au sein d'un chœur professionnel qu'elle accompagnait de son instrument. Le chœur avait probablement été engagé pour chanter des hymnes sacrés lors des cérémonies religieuses.
- En tant que musicienne individuelle, elle a donné des concerts publics durant deux jours, dans l'enceinte du sanctuaire, sans se faire payer pour cela.
- Toujours en tant que musicienne individuelle, elle a concouru dans l'une des épreuves musicales des concours pythiques. Rappelons que tous les grands concours grecs comportaient à la fois des épreuves sportives et des épreuves de chant et de musique.

La musicienne avait un grand talent, si on en juge par les récompenses que lui ont accordées les Delphiens : une couronne, une statue de bronze, une forte somme d'argent ainsi que des privilèges importants tel un accès prioritaire à la consultation de l'oracle de Delphes,

---

<sup>9</sup> Un exemple est donné dans Bielman 2002 : n° 41 = Bielman, 2004 : <http://elearning.unifr.ch/antiquitas/fr/fiches/75>.

<sup>10</sup>Dittemnberger 1915-1924 : n° 689. Traduction française : A. Bielman

ainsi qu'une place au premier rang dans les spectacles organisés par la cité. Ces honneurs sont égaux ou supérieurs à ceux que les Delphiens octroyaient à des hommes musiciens.

Il est très difficile de déterminer le mode de vie de ces musiciennes honorées pour avoir donné des concerts. La harpiste voyageait en compagnie d'un chœur professionnel, mais quel âge avait-elle ? Peut-on imaginer qu'elle conciliait vie familiale et tournées musicales ? Nous n'avons aucun élément pour répondre à ces questions.

Nous sommes en revanche un peu mieux renseignés sur l'âge des femmes qui faisaient montre en public de leurs talents sportifs, soit qu'elles participaient à des épreuves de course à pied (sprint), soit qu'elles guidaient des attelages de poulains dans des compétitions hippiques<sup>11</sup> : dans les deux cas, il ne s'agissait pas de femmes adultes, mais d'adolescentes, âgées de 10 à 15 ans environ. Ces concours se déroulaient dans un cadre religieux, en marge d'un festival dédié à une divinité, et c'est en raison de cette dimension religieuse, voire rituelle, de ces épreuves que les jeunes filles étaient autorisées à y prendre part. Certaines adolescentes acquéraient une réelle renommée, en particulier les auriges talentueuses. Néanmoins, la « carrière » de ces sportives durait au maximum 5 ans. Ensuite ces jeunes filles se mariaient et menaient une vie rangée d'épouse et de mère de famille.

En revanche, certaines femmes adultes ont entretenu des relations avec le monde sportif en raison de leur fortune, qui les a conduites à contribuer à l'entretien d'un gymnase, notamment en assurant son approvisionnement en huile (pour les soins des athlètes et pour l'éclairage) et en bois de chauffage. Cette dépense était assurée dans le cadre d'une charge officielle, celle de la gymnasiarchie, devenue une magistrature annuelle dans plusieurs cités du monde grec dès la basse époque hellénistique.

---

<sup>11</sup> Des exemples sont donnés dans Bielman 2002 : n° 51-52, et Bielman 2004 : <http://elearning.unifr.ch/antiquitas/fr/fiches/76>.

## Conclusion

Les femmes de l'époque hellénistique sont effectivement « sorties de leur chambre » et se sont illustrées de diverses manières au service de leur cité. Pourtant, paradoxalement, on peut dire que, d'une certaine manière, ces femmes ont réalisé ces activités publiques sans quitter leur maison, si l'on suit l'hypothèse émise par J. Nollé en 1994<sup>12</sup>. Selon cet auteur, la présence accrue des femmes sur la scène publique à l'époque hellénistique n'est pas seulement la conséquence d'une évolution du statut de la femme – une évolution qui aurait permis à ces dernières d'interférer dans des domaines d'action traditionnellement masculins –, mais aussi (et surtout) la conséquence d'un déplacement de la frontière entre sphère privée et sphère publique.

En effet, à l'époque classique, apogée des régimes démocratiques, la distinction était relativement claire entre la sphère familiale des citoyens et la sphère publique; les citoyens s'investissaient dans les affaires publiques et jouaient les intermédiaires entre la cité et leur maisonnée, dont ils avaient la responsabilité morale et sur laquelle ils exerçaient une autorité juridique. L'époque hellénistique, pour sa part, est caractérisée par le développement d'élites civiques, par la montée en puissance – dans chaque cité – de clans familiaux fortunés. Les chefs de ces familles ont cherché progressivement à gommer la limite entre leurs affaires privées et les affaires de la cité, pour donner l'impression que leur maisonnée et la cité se confondaient et qu'ils avaient ainsi toute légitimité pour exercer une autorité morale sur l'une comme sur l'autre et se sentir investis de responsabilités envers l'une et envers l'autre.

Qu'en était-il des femmes ? A l'époque classique, les Grecques avaient des tâches clairement définies au sein de la maisonnée : se préoccuper de nourrir et de vêtir mari, enfants et serviteurs, veiller à leur santé, surveiller les esclaves. *L'Économique* de Xénophon, datant du début du IV<sup>e</sup> s. donne une description explicite de ces tâches. Et lorsqu'à l'époque

---

<sup>12</sup> Nollé 1994.

hellénistique, les chefs des grandes familles ont décidé de considérer la cité dans son ensemble comme une extension de leur maisonnée, les femmes membres de ces grandes familles se sont adaptées, et ont transposé à toute la cité leur supervision des tâches domestiques. Dès lors, veiller au bien-être de tous ses concitoyens au lieu de veiller au bien-être de sa parenté n'aurait ainsi constitué qu'un changement d'échelle, mais pas une véritable révolution en matière de rôle assigné aux femmes.

Cette interprétation vaut d'abord pour les activités réalisées par des femmes des élites civiques dans l'exercice de prêtrises et de magistratures et dans le financement de bienfaits d'intérêt général. Ces femmes ont agi à l'initiative de leur famille, pour conforter la position du clan familial, et pour renforcer la légitimité du clan à veiller sur la cité. Toutefois les femmes des élites civiques ont contribué à faire évoluer progressivement les mentalités en matière de rôle assigné aux femmes. En parallèle, les guerres de l'époque classique – notamment la guerre du Péloponnèse entre Athènes et Sparte (431-404 av. J.-C.) – ont contraint les citoyennes modestes à suppléer à l'absence des hommes (infirmes, absents ou morts) et donc à exercer des activités au service du public, telles que marchandes, boulangères ou aubergistes. Femmes des élites et femmes des classes modestes ont donc toutes servi de modèles et d'émulation aux femmes des classes moyennes-supérieures : ces dernières ont alors osé exercer comme médecin, faire des tournées en tant que musiciennes professionnelles ou donner des lectures publiques de leurs œuvres.

Quelques principes sont cependant demeurés immuables malgré cette évolution:

- Premier principe : quel que soit leur niveau social, les femmes ne pouvaient agir sans le consentement de leur famille.
- Deuxième principe : les familles soutenaient l'activité publique des femmes dans la mesure où cette activité renforçait la renommée du clan familial, en particulier dans les élites sociales.

- Troisième principe : les femmes de statut libre devaient respecter des règles morales et comportementales strictes, adaptées à chaque classe d'âge. Ainsi, la participation publique à des activités sportives était réservée à des adolescentes et strictement interdites après le mariage.

Au final, on ne saurait parler d'émancipation des femmes grecques à l'époque hellénistique car ces femmes étaient soumises au contrôle de leur famille et à des normes ou à des pressions sociales contraignantes.

« Occupe-toi de ta cité parce qu'elle est ta nouvelle maison ! », tel aurait pu être le mot d'ordre donné par leur famille aux femmes des élites civiques et à leurs émules des classes moyennes, à l'époque hellénistique.

## Références bibliographiques

- BIELMAN Anne, 2012. « Female patronage in the Greek Hellenistic and Roman Republican periods », in Sharon L. JAMES, Sheila DILLON (eds), *A Companion to Women in the Ancient World*, Oxford, collection Blackwell companions to the Ancient world, Wiley-Blackwell, p. 238-248.
- BIELMAN Anne, 2008, « L'éternité des femmes actives. Réflexions sur quelques monuments funéraires de la Grèce hellénistique et impériale », in Florence BERTHOLET *et al* (dir.), *Égypte-Grèce-Rome. Les différents visages des femmes antiques*, Berne, collection ECHO, Peter Lang, p. 147-194.
- BIELMAN Anne, 2004, « Les femmes en public à l'époque hellénistique » / *Antiquitas*, <http://elearning.unifr.ch/antiquitas/fr/>
- BIELMAN Anne, 2002, *Femmes en public dans le monde hellénistique*, Paris, SEDES.
- DITTENBERGER Wilhelm *et al.*, 1915-1924, *Sylloge inscriptionum graecorum*, 3<sup>e</sup> éd., Leipzig, Hirzel.
- NOLLÉ Johannes, 1994, « Frauen wie Omphale ? Überlegungen zu «politischen» Ämtern von Frauen im kaiserzeitlichen Kleinasien », in DETTENHOFER Maria (Hg.), *Reine Männersache ? Frauen in Männerdomänen der antiken Welt*, Köln, Böhlau, p. 229-259
- PFUHL Ernst, MOEBIUS Hans, 1977, *Die ostgriechischen Grabreliefs*, Mainz, P. von Zabern.